



Bulletin d'information
du Carré régalien de la
région académique Guadeloupe

#Numéro spécial - Bilan 2022-2023

■ Le principe de protection fonctionnelle

Le principe de la protection juridique des fonctionnaires ou protection fonctionnelle est posé par les articles L 134-1 et suivants du Code Général de la fonction publique.

L'administration est tenue de protéger l'agent public contre les atteintes volontaires à l'intégrité de sa personne, les violences, les agissements constitutifs de harcèlement, les menaces, les injures, les diffamations ou les outrages dont il pourrait être victime, excepté si une faute personnelle peut lui être imputée. Elle est tenue de réparer, le cas échéant, le préjudice qui en est résulté.

La protection fonctionnelle concerne l'ensemble des agents publics (fonctionnaires titulaires, stagiaires ou retraités, agents contractuels, collaborateurs occasionnels...) ainsi que les agents dont la responsabilité pénale est mise en cause à l'occasion de faits commis dans l'exercice de leurs fonctions, sans qu'aucune faute personnelle ne puisse leur être reprochée dès lors qu'il s'agit de violence verbale ou physique, d'outrage, d'intimidation, de harcèlement, de menaces, d'injures, de dénonciation calomnieuse, d'actes diffamatoires, de voie de fait, et atteinte aux valeurs de la République,...

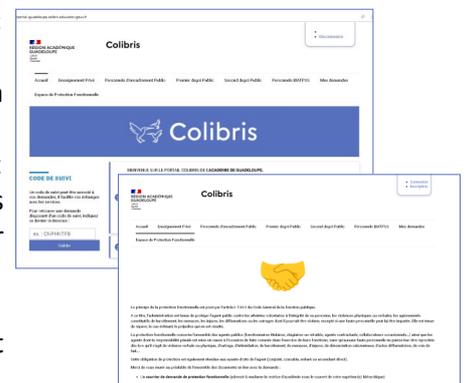
Cette obligation de protection est également étendue aux ayant-droits de l'agent.

La région académique Guadeloupe se dote d'un espace numérique de protection fonctionnelle

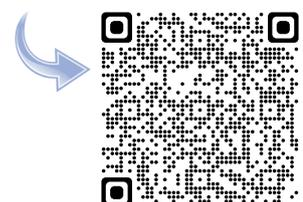
Il s'agit d'un espace sur le portail **Colibris** qui permettra à tout agent public de l'académie de pouvoir déposer une demande de protection fonctionnelle auprès du service juridique du rectorat. Le bénéficiaire pourra suivre l'évolution de son dossier en temps réel, jusqu'à la clôture.

Au-delà de la prise en charge et du suivi par la cellule juridique, l'agent pourra accéder aux informations et aux ressources institutionnelles nécessaires en fonction de sa situation. Il pourra également y déposer toutes les pièces attendues pour le traitement de sa demande et à son accompagnement.

La dématérialisation permettra un gain de temps pour les services et l'agent, tout en garantissant une interactivité entre les différents acteurs.



Accédez à l'espace
de protection fonctionnelle



**RÉGION ACADÉMIQUE
GUADELOUPE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

■ BILAN DES PROTECTIONS FONCTIONNELLES

entre le 1^{er} septembre 2022 et le 6 Juillet 2023,

66 demandes de protection fonctionnelle ont été recensées.

- Dans le 1^{er} degré, on recense 33 demandes, dont 13 de directeurs d'école et 3 d'adjoints au directeur d'école et 17 de professeurs des écoles. Ce qui représente **51%** des demandes.
- Dans le 2nd degré, on recense 26 demandes, dont 8 de personnels de direction. Ce qui représente **39%** des demandes.
- Concernant les **personnels administratifs**, on recense 7 demandes dont 2 d'adjoints gestionnaire, 1 d'une assistante de direction, 1 d'une assistante sociale, 1 d'une infirmière, 1 d'une gestionnaire RH et 1 d'un IEN. Ce qui représente **10 %** des demandes.

S'agissant des **types de faits** :

- 13 demandes concernent des propos diffamatoires
- 33 demandes concernent des agressions (dont 5 physiques et 28 verbales)
- 2 demandes concernent des incendies dans des logement de fonction au collège
- 1 demande concerne une présomption d'agression sexuelle
- 17 demandes sont en lien avec des faits de harcèlement présumés

S'agissant des **victimes** : **78%** des victimes sont des **femmes** et **21%** des victimes sont des **hommes**

■ Bilan des 4 domaines du Carré régalien sur la période de **septembre 2022 à juillet 2023** à partir de l'application *Faits établissements*



VALEURS DE LA RÉPUBLIQUE

> **16** saisines

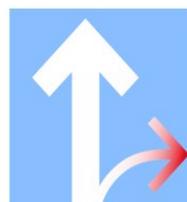
16 faits ont été déclarés sur la période indiquée.



HARCÈLEMENT

> **220** saisines

220 situations ont été signalées sur la période indiquée.



RADICALISATION

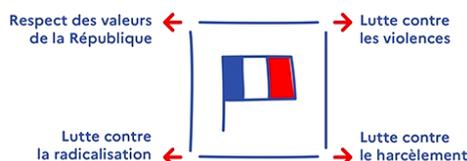
Pas de situation constatée.



VIOLENCES

> **471** saisines

471 faits ont été déclarés sur la période indiquée.



Dans chacun de ces domaines, une équipe dédiée assure un suivi attentif des signalements et apporte une réponse rapide à toute amorce de conflit.

>>> Pour saisir l'équipe du carré régalien :
carre-regalien@ac-guadeloupe.fr



RÉGION ACADÉMIQUE
GUADELOUPE

Liberté
Égalité
Fraternité

Directrice de publication : Christine GANGLOFF-ZIEGLER, Rectrice de région académique

Directrice de rédaction : Nicole DUPUY, Directrice de cabinet de la rectrice, coordonnatrice du Carré régalien

Comité de rédaction : Valérie ARICIQUE, Conseillère Technique service social, Kwakay BRIDE, proviseure adjointe, Olivier BROUTIN, IA-IPR Histoire-Géographie - Équipe académique Valeurs de la République, Fabienne CONDO, Directrice de la communication, Dominique POULLET, Conseillère Technique Établissements et Vie Scolaire, Gwladys RICHARD, Conseillère Technique Sécurité - Responsable des EMS, Rolande TARLET, Cheffe du Service des Affaires Juridiques

En savoir plus > [Carré régalien](#) | [Région académique Guadeloupe \(ac-guadeloupe.fr\)](#)

Suivez l'actualité de la région académique



@AcGuadeloupe



@AcGuadeloupe

